

Ministère de la Santé

# Feuille de renseignements à l'intention des fournisseurs de soins de santé : Vaccination contre la grippe des personnes de $\geq 65$ ans

*Ce document est seulement destiné à informer. Il ne vise pas à donner des conseils médicaux ou juridiques.*

## Vaccins contre la grippe financés par les fonds publics pour les personnes de $\geq 65$ ans

Les vaccins contre la grippe financés par les fonds publics pour les personnes de 65 ans et plus comprennent, notamment :

1. un vaccin quadrivalent inactivé (VQI) pour les personnes de  $\geq 6$  mois
2. un vaccin quadrivalent inactivé Haute dose (VQI-HD) pour les personnes de  $\geq 65$  ans
3. un vaccin trivalent inactivé avec adjuvant (VTI-adj) pour les personnes de  $\geq 65$  ans

	1. Vaccins quadrivalents inactivés		
<b>Abréviation du PUVG</b>	VQI		
<b>Abréviation du CCNI</b>	VII4-SD		
<b>Vaccin</b>	FluLaval Tetra	Fluzone <sup>MD</sup> Quadrivalent	Flucelvax <sup>MD</sup> Quad
<b>Fabricant</b>	GSK	Sanofi Pasteur	Seqirus
<b>Indication relative à l'âge</b>	$\geq 6$ mois	$\geq 6$ mois	$\geq 6$ mois
<b>Type de vaccin</b>	À base d'œufs	À base d'œufs	À base de cultures cellulaires
<b>Microgrammes d'hémagglutinine</b>	15 $\mu$ g	15 $\mu$ g	15 $\mu$ g
<b>Dose</b>	0,5 ml	0,5 ml	0,5 ml
<b>Format</b>	FMD	FMD et SPR	SPR
<b>Voie d'administration</b>	IM	IM	IM

	<b>1. Vaccins quadrivalents inactivés</b>		
<b>Vaccin</b>	FluLaval Tetra	Fluzone <sup>MD</sup> Quadrivalent	Flucelvax <sup>MD</sup> Quad
<b>Allergènes les plus courants<sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéine d'œuf<sup>2</sup></li> <li>• Thimérosal<sup>3</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéine d'œuf<sup>2</sup></li> <li>• Thimérosal<sup>3</sup></li> </ul>	Ne contient PAS de protéine d'œuf ou de thimérosal

	<b>2. Vaccin quadrivalent inactivé Haute dose</b>	<b>3. Vaccin trivalent inactivé avec adjuvant</b>
<b>Abréviation du PUVG</b>	VQI-HD	VTI-adj
<b>Abréviation du CCNI</b>	VII4-HD	VII3-Adj
<b>Vaccin</b>	Fluzone <sup>MD</sup> Quadrivalent Haute dose	Fluad <sup>MD</sup>
<b>Fabricant</b>	Sanofi Pasteur	Seqirus
<b>Indication relative à l'âge</b>	≥65 ans	≥65 ans
<b>Type de vaccin</b>	À base d'œufs	À base d'œufs
<b>Microgrammes d'hémagglutinine</b>	60 µg	15 µg
<b>Dose</b>	<b>0,7 ml</b>	0,5 ml
<b>Adjuvant</b>	Non	Oui
<b>Format</b>	SPR	SPR
<b>Voie d'administration</b>	IM	IM
<b>Allergènes les plus courants<sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéine d'œuf<sup>2</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéine d'œuf<sup>2</sup></li> <li>• Kanamycine</li> <li>• Néomycine</li> </ul>

FMD = Fiole multidose    SPR = Seringue préremplie IM = Injection intramusculaire

CCNI = Comité consultatif national de l'immunisation

<sup>1</sup> Tout composant d'un vaccin peut être un allergène potentiel. Ce tableau indique les allergènes les plus courants.

<sup>2</sup> Voir la section sur les contre-indications et les précautions à la page 6 au sujet des allergies aux œufs.

<sup>3</sup> Format de fiole multidose seulement

**Notes importantes :**

- Fluzone<sup>MD</sup> Quadrivalent et Fluzone<sup>MD</sup> Quadrivalent Haute dose sont des **produits différents**. Veuillez faire preuve de prudence lorsque vous injectez des produits Fluzone<sup>MD</sup> afin de vous assurer que le bon vaccin est administré à la bonne personne.

**Doses recommandées**

Pour les adultes de 65 ans et plus, une dose du vaccin contre la grippe est nécessaire chaque année afin d'assurer une protection chaque saison grippale.

**Protection contre les souches contenues dans les vaccins antigrippaux**

Le VQI-HD et le VQI contiennent tous deux quatre souches de la grippe (A(H3N2), A(H1N1) et deux souches de la grippe B – de la lignée B/Victoria et de la lignée B/Yamagata). Le VTI-adj est un vaccin trivalent, ce qui signifie qu'il est conçu pour protéger contre trois souches de la grippe (A(H3N2), A(H1N1) et de la lignée B/Victoria).

Comme il n'y a pas eu de détection confirmée du virus de la lignée B/Yamagata d'origine naturelle depuis mars 2020, l'OMS ne recommande plus qu'il soit inclus dans les formulations des vaccins contre la grippe, car ce n'est plus justifié. Les formulations des VQI continuent, par contre, d'être offertes pour la saison actuelle conformément aux recommandations pour les souches grippales des fabricants canadiens et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Pour plus de détails sur les souches exactes incluses dans les vaccins antigrippaux cette saison, consultez la page 8 de la feuille de renseignements à l'intention des fournisseurs de soins de santé : Renseignements pour la saison grippale 2024-2025.

Comme les vaccins, le VQI, le VQI-HD et le VTI-adj financés par les fonds publics sont tous des vaccins inactivés, les personnes ne peuvent pas contracter la grippe à partir du vaccin.

**Le vaccin quadrivalent Haute dose Fluzone<sup>MD</sup> (VQI-HD)**

Le vaccin quadrivalent Haute dose Fluzone<sup>MD</sup> (VQI-HD) est un vaccin contre la grippe inactivé qui est homologué pour les personnes de 65 ans et plus. Le VQI-HD contient une plus grande quantité d'antigènes par souche que les formulations des vaccins contre la grippe à dose standard. Le VQI-HD contient 60 µg de protéine d'hémagglutinine (HA) pour chacune des quatre souches vaccinales, contre 15 µg d'HA par souche dans un VQI à dose standard.

Des études ont montré que la teneur plus élevée en antigène du vaccin à haute dose améliore la réponse immunitaire et la prévention des hospitalisations dues à la grippe pour les adultes de 65 ans et plus par rapport au vaccin à dose standard, ce qui est important, car les personnes plus âgées peuvent ne pas répondre aussi bien aux vaccins contre la grippe que les personnes plus jeunes.

### **Qu'est-ce que Flud<sup>MD</sup> (VTI-adj)?**

Flud<sup>MD</sup> (VTI-adj) est un vaccin contre la grippe inactivé avec adjuvant qui est homologué pour les personnes de 65 ans et plus. Un adjuvant est une substance ajoutée à un vaccin pour aider la personne qui le reçoit à acquérir une meilleure réponse immunitaire qu'avec un vaccin sans adjuvant, ce qui est important, car les personnes plus âgées peuvent ne pas répondre aussi bien aux vaccins contre la grippe que les personnes plus jeunes. L'adjuvant dans le vaccin Flud<sup>MD</sup> est une émulsion de type huile dans l'eau appelée MF59.

### **Recommandations pour les personnes de ≥ 65 ans**

Le VQI-HD et le VTI-adj devraient être offerts, lorsqu'ils sont disponibles, aux adultes de 65 ans et plus à la place des VQI. Si le produit de préférence n'est pas accessible, on devrait utiliser n'importe quel vaccin contre la grippe convenant à l'âge. Ce qui est le plus important, c'est que les adultes plus âgés soient vaccinés. **NE RETARDEZ PAS LA VACCINATION AFIN D'ATTENDRE UN PRODUIT PARTICULIER.**

Il n'y a pas de recommandation privilégiée pour l'utilisation d'un VQI-HD par opposition à un VTI-adj pour ce groupe d'âge.

Jusqu'à présent, il y a une quantité limitée de données qui comparent directement les formulations du VQI-HD et du VTI-adj ou les formulations du VTI-adj et du VQI.

Selon les [recommandations du CCNI pour les personnes de 65 ans et plus](#), au moment de discuter des options liées aux vaccins, il faut tenir compte des renseignements suivants :

- Il y a une quantité limitée de données qui comparent directement le VQI-HD contre le VTI-adj.
- Le VQI-HD et le VTI-adj semblent tous deux offrir une meilleure protection qu'un VQI à dose standard.
- Le VQI-HD et le VTI-adj sont deux solutions de rechange efficaces au VQI, sans différence observée en termes d'innocuité, selon les données directes chez les adultes de 65 ans et plus.
- Comme il n'y a pas eu de détection confirmée du virus de la lignée B/Yamagata d'origine naturelle depuis mars 2020, la souche supplémentaire de la lignée

B/Yamagata présente dans le VQI-HD n'est plus justifiée, mais elle continue d'être offerte dans certaines formulations.

Pour plus de renseignements sur les vaccins offerts aux personnes de 65 ans et plus, veuillez consulter les ressources suivantes :

- [Déclaration du Comité consultatif \(DCC\) Comité consultatif national de l'immunisation \(CCNI\) Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2024-2025](#)
- [Déclaration du comité consultatif \(DCC\) Comité consultatif national de l'immunisation \(CCNI\) Directives supplémentaires sur la vaccination antigrippale chez les adultes de 65 ans et plus](#)
- [Santé publique Ontario Les vaccins pour la saison grippale 2024-2025](#)

## Administrateurs de vaccins

Les personnes qui peuvent administrer le vaccin contre la grippe sont, notamment :

- les membres d'une profession de la santé réglementée qui sont autorisés à administrer des vaccins en vertu de la [Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementée](#).
  - Remarque : les pharmaciens, les techniciens pharmaceutiques, les étudiants en pharmacie et les stagiaires qui ont reçu une formation peuvent seulement administrer un vaccin contre la grippe financé par les fonds publics à des personnes de 2 ans et plus.
- les personnes formées dans le cadre d'une délégation établie en conformité avec les exigences énoncées par l'ordre de la profession de la santé réglementée.

## Protection contre la COVID-19 ou d'autres maladies

Le vaccin contre la grippe ne protégera pas contre les virus respiratoires autres que l'influenza, y compris le coronavirus qui cause la COVID-19, mais il aidera à prévenir l'infection et la maladie causées par le virus de la grippe.

Des groupes d'experts et des données probantes donnent à entendre que se faire vacciner contre la grippe n'augmentera pas le risque d'être infecté par la COVID-19 ou de subir des conséquences graves liées à la COVID-19.

La protection contre l'infection et la maladie causées par le virus de l'influenza offerte par la vaccination contre la grippe peut procurer un avantage supplémentaire en immunisant contre des maladies, comme la maladie invasive due au streptocoque du groupe A (SGAi), ou l'aggravation de maladies chroniques existantes, comme une maladie cardiovasculaire.

## Administration concomitante

Les vaccins contre la grippe pour les personnes de 65 ans et plus (c'est-à-dire le VQI-HD, le VTI-adj et le VQI) peuvent être administrés en même temps que d'autres vaccins, ou en tout temps avant ou après, y compris le vaccin contre la COVID-19 ou le vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS). Il n'y a cependant pas d'études directes sur l'administration concomitante du vaccin Shingrix<sup>MD</sup> avec Flud<sup>MD</sup> (VTI-adj) ou du vaccin quadrivalent Haute dose Fluzone<sup>MD</sup> (VQI-HD). Avec le vaccin Flud<sup>MD</sup>, on ne sait pas comment les adjuvants peuvent interagir lorsque le vaccin Shingrix<sup>MD</sup> est administré de façon concomitante.

Si plusieurs injections doivent être données pendant la même visite, il faudrait les administrer sur des membres séparés si possible. Sinon, on peut administrer les injections dans le même muscle à une distance d'au moins 2,5 cm (1 po). Il faut utiliser des outils de vaccination (aiguille et seringue) différents pour chaque vaccin.

## Contre-indications et précautions

Il ne faut pas administrer le vaccin contre la grippe :

- aux personnes qui ont déjà eu une réaction allergique grave (anaphylaxie) à une dose précédente d'un vaccin contre la grippe;
- aux personnes qui ont une hypersensibilité immédiate ou anaphylactique à n'importe quel ingrédient dans le vaccin, sauf aux œufs.

Selon le [CCNI](#), les personnes allergiques aux œufs peuvent être vaccinées contre la grippe à l'aide de la dose entière d'un vaccin convenant à l'âge, notamment d'un VQI, d'un VQI-HD et d'un VTI-adj. Consultez la section IV du chapitre sur la grippe du Guide canadien d'immunisation et la Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2018-2019 afin de trouver des études qui corroborent la [recommandation du CCNI pour les personnes allergiques aux œufs](#).

Toute personne qui a contracté le syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les six semaines suivant une vaccination antérieure contre la grippe ne doit généralement PAS être vaccinée. Il faut CEPENDANT peser les risques de ne pas se faire vacciner contre la grippe.

Les personnes qui souffrent d'une maladie aiguë sévère au moment de la vaccination devraient attendre que les symptômes se dissipent avant de se faire vacciner. On ne devrait pas retarder la vaccination en raison d'une maladie aiguë mineure avec ou sans fièvre.

## Manifestations cliniques inhabituelles

De nombreuses personnes qui reçoivent un vaccin contre la grippe n'ont pas d'effets secondaires ou de manifestations cliniques inhabituelles. Pour les personnes qui en ont, les effets secondaires sont généralement légers et ne durent que quelques jours.

Les effets secondaires les plus courants d'un vaccin contre la grippe sont :

- une rougeur, une enflure et une douleur au site d'injection
- un mal de tête
- une fatigue ou une faiblesse
- de la fièvre

Les réactions allergiques (anaphylactiques) qui mettent la vie en péril sont très rares. Si elles surviennent, c'est généralement dans les premières minutes ou les premières heures qui suivent la réception du vaccin.

Des études ont révélé une corrélation possible, mais faible, entre le vaccin contre la grippe injectable et le syndrome de Guillain-Barré (SGB) tandis que d'autres n'ont trouvé aucun lien. Le syndrome oculo-respiratoire (SOR) peut survenir dans des cas extrêmement rares. Veuillez consulter la section sur les manifestations cliniques inhabituelles à la page 10 de la feuille de renseignements à l'intention des fournisseurs de soins de santé : Renseignements pour la saison grippale 2024-2025 pour plus de détails.

## Orientation pour la déclaration des manifestations cliniques inhabituelles (MCI) suivant une immunisation

Afin d'assurer l'innocuité continue des vaccins en Ontario, les médecins, le personnel infirmier, les pharmaciens ou les autres personnes autorisées à administrer un agent immunisant sont dans l'obligation de déclarer les MCI à la suite d'une immunisation en vertu de la [Loi sur la protection et la promotion de la santé](#). Les fournisseurs de vaccins sont priés de signaler les MCI suivant une immunisation par l'entremise des [bureaux de santé publique](#) locaux à l'aide du [formulaire Déclaration de manifestations cliniques inhabituelles \(MCI\) à la suite d'une immunisation](#).

Les personnes qui administrent les vaccins devraient conseiller aux receveurs des vaccins, ou à leur parents ou tuteurs, de communiquer avec leur fournisseur de soins de santé advenant une manifestation clinique inhabituelle à la suite d'une immunisation.

Les fournisseurs de soins de santé doivent déclarer tout événement qui peut être lié à la réception d'un vaccin, tel qu'il est énoncé dans la [feuille de renseignements Déclaration d'une manifestation clinique inhabituelle à la suite d'une immunisation de Santé publique Ontario](#). Les manifestations qui nécessitent une consultation médicale

ou les manifestations inhabituelles ou inattendues sont particulièrement importantes. La transmission d'une déclaration ne signifie pas que le vaccin a causé la manifestation.

Parmi les manifestations courantes ou légères qui n'ont pas à être déclarées :

- une fièvre qui ne s'accompagne pas d'autres symptômes
- des réactions au site d'injection qui durent moins de 4 jours
- une syncope vasovagale (sans traumatisme)
- des manifestations visiblement attribuables à d'autres causes

Il faut aviser les receveurs des vaccins de se rendre au service des urgences le plus proche si des réactions graves se manifestent, y compris celles qui suivent :

- des signes et symptômes d'une réaction allergique grave, incluant :
  - de l'urticaire
  - un gonflement de la bouche ou de la gorge
  - une respiration difficile, une voix enrouée ou une respiration sifflante
- une forte fièvre (plus de 40 °C ou 104 °F)
- des convulsions (crises d'épilepsie)
- d'autres réactions graves

### **Période d'observation suivant la vaccination**

Le CCNI recommande une [période d'observation de 15 minutes après la vaccination](#), tel qu'il est indiqué dans le Guide canadien d'immunisation (GCI). S'il y a une inquiétude particulière à propos d'une allergie possible au vaccin, un intervalle de 30 minutes est préférable selon le CCNI.

Une période d'observation réduite après la vaccination (c'est-à-dire de moins de 15 minutes) n'est plus conseillée selon les recommandations du CCNI qui ont été élaborées pendant la lutte contre la pandémie de COVID-19.

### **Renseignements pour les fournisseurs de soins de santé**

Les fournisseurs de soins de santé qui sont à la recherche de plus de renseignements sur la grippe, les vaccins contre la grippe ou le PUVG de la province peuvent consulter la feuille de renseignements à l'intention des fournisseurs de soins de santé :

Renseignements pour la saison grippale 2024-2025, [Santé publique Ontario](#) ou leur [bureau de santé publique](#) local.

## Renseignements pour la population et les patients

Les personnes qui sont à la recherche de renseignements généraux sur la grippe, les vaccins contre la grippe ou le PUVG de la province peuvent appeler sans frais la ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161 en Ontario (ATS : 1 800 387-5559) ou visiter : <https://www.ontario.ca/fr/page/renseignements-sur-la-grippe>. Les questions sur le vaccin qui portent spécifiquement sur une affection médicale d'une personne devraient être abordées avec un fournisseur de soins de santé ou un [bureau de santé publique](#) local.

## Renseignements supplémentaires

Veillez visiter les sites Web suivants ou appeler à votre bureau de santé publique local :

- a) Programme universel de vaccination contre la grippe :  
<https://www.ontario.ca/fr/page/programme-universel-de-vaccination-contre-la-grippe>
- b) Agence de la santé publique du Canada – Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) Déclaration sur le vaccin antigrippal saisonnier :  
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni.html/#rec>
- c) Santé publique Ontario : <https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza>
- d) Immunisation Canada : <https://www.immunize.ca/fr>
- e) Centers for Disease Control and Prevention (CDC) - Seasonal Influenza:  
[www.cdc.gov/flu/](http://www.cdc.gov/flu/)
- f) Liste des emplacements des bureaux de santé :  
<https://www.ontario.ca/fr/page/emplacements-des-bureaux-de-sante>

English version available by contacting 1-866-532-3161 ATS : 1-800-387-5559  
(Website: <https://www.ontario.ca/page/universal-influenza-immunization-program>).